



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de SAINT-BEAT-LEZ**

**Nbre de Conseillers : 15**

**En exercice : 15** L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20H00  
**Présents : 13** Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est  
**Votants : 15** réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel  
**Pour : 15** de ses séances  
**Contre : 00** Date de la convocation : 28 février 2023  
**Abstention : 00** Date d'affichage : 28 février 2023

**Présents : ANDRE Michèle, BOUCHE Mickael, BRON Karine, CAPDEVILLE Alain, DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline, André NOUGES, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel,**

**Absents : ARNAUNE Julien, CHANGEUX Anna, PEREFARRES Charlotte**

**Procuration : CHANGEUX Anna a donné procuration à Karine BRON, PEREFARRES Charlotte a donné procuration à Fidel RUBIO MAZARIO**

**Mr ROUX Gérard a été nommé secrétaire**

**Objet : Motion de soutien pour le maintien des classes dans les écoles à Bagnères de Luchon, à Saint-Mamet et au sein du RPI de Huos / Ardiège / Cier de Rivière / Martres de Rivière**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté que l'Inspection d'Académie a annoncé sa volonté de supprimer plusieurs classes de maternelle et de primaire sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises dès la rentrée 2023.

Si cette décision était avérée, elle pourrait se solder par la suppression de quatre postes d'enseignants sur les écoles de Bagnères de Luchon (2), Saint-Mamet (1) et sur le RPI d'Huos, Ardiège, Cier de Rivière et Martres de Rivière (1).

Ces fermetures arbitraires et à courte vue dégraderaient les conditions d'enseignement proposées à nos enfants et seraient de nature à diminuer l'attractivité du territoire pour fixer et attirer de jeunes actifs, parents ou futurs parents.

A l'unanimité, les élus de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises s'opposent avec la plus grande détermination à ces projets de fermeture, et assurent de leur soutien plein et entier les communautés éducatives, les parents d'élèves et les Maires des communes susvisées.

Ils demandent officiellement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer sa position et de garantir le maintien des classes et des enseignants concernés pour la rentrée 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme.



Le Maire,  
Anna CHANGEUX